

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Habitat contenant du radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle généralement présent dans les sous-sols. Plus rarement, il peut aussi être présent dans les matériaux de construction ou l'eau courante. Le radon comporte des risques pour la santé (par exemple, augmentation du risque de développer un cancer du poumon). Que faire en cas de présence de radon dans son logement ? Nous vous présentons les informations à connaître.

Quelles sont les zones concernées par le radon ?

On trouve du radon principalement dans les zones géographiques suivantes :

Bretagne

Corse

Massif Central

Vosges.

Vous pouvez consulter une [cartographie](#) pour savoir si votre commune est concernée.

Ces zones n'indiquent pas forcément la présence de radon dans votre logement, car cela dépend de multiples facteurs (par exemple, étanchéité entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur).

Attention

En tant que propriétaire bailleur ou vendeur, vous avez l'obligation de **remettre au futur locataire ou acquéreur un état des risques** si le logement est situé dans une zone à potentiel radon significatif, dite de **niveau 3** (le plus élevé).

Comment vérifier la présence de radon dans un logement ?

Vous pouvez vous procurer un **dosimètre dans le commerce** (ou plusieurs dosimètres selon la taille du logement).

Pour que les vérifications soient efficaces, elles doivent être effectuées dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (**principalement séjour et chambre**) sur une **durée de 2 mois minimum** et de préférence en période de chauffe (**mi-septembre à fin avril**).

Quelles sont les conséquences en présence de radon dans le logement ?

Lorsque le résultat du dosimètre est **supérieur à 300 becquerels (Bq)/m³**, il y a un **risque pour votre santé**.

Dans ce cas, il est nécessaire de réaliser des travaux ou **demettre en place des mesures**.

Ces mesures peuvent être les suivantes :

Installation d'un système de ventilation mécanique ou aération fréquente de toutes les pièces du logement en ouvrant les fenêtres

Rénovation des sous-sols (étanchéité, par exemple) et des canalisations. Les travaux doivent être réalisés par des entreprises compétentes en matière de maçonnerie ou d'étanchéité et plus particulièrement en matière de génie climatique.

Attention

Il est possible de réduire le taux de radon dans son logement, mais non de l'éliminer totalement.

Risques sanitaires et sécurité du logement

Insalubrité ou péril

[Habitat insalubre \(ou habitat indigne\)](#)

[Habitat menaçant ruine \(en péril\)](#)

Amiante, plomb, termites, radon

[Amiante](#)

[Plomb](#)

[Termites](#)

[Radon](#)

Sécurité incendie

[Logement](#)

[Immeuble en copropriété](#)

Sécurité des équipements

[Piscine](#)

[Ascenseur](#)

**Questions –
Réponses**

- Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de vente d'un logement ?
- Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de mise en location ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Risques sanitaires et sécurité du logement
- Diagnostic immobilier : état des risques

**Pour en savoir
plus**

- Dossier sur la présence de radon dans l'habitat
Source : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- Le zonage du radon sur sa commune
Source : Ministère chargé de l'environnement

**Où s'informer
?**

- Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil)

Comment faire si...

J'achète un logement

**Textes de
référence**

- Code de la santé publique : articles L1333-22 à L1333-24
Réduction de l'exposition au radon
- Code de la santé publique : articles R1333-28 à R1333-31
Zones concernées et vérifications (articles R1333-28 et R1333-29)

